

NOTE DE CADRAGE VILLE D AIX EN PROVENCE

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2023



Contacts

- Pour la ville d'Aix-en-Provence :

Directrice Christine TROSSERO: 04 42 91 89 14 – 07 64 19 74 77

trosseroc@mairie-aixenprovence.fr

Chef de projet transversal : Jean- Noël GAL : 04 88 71 84 15 galjn@mairie-aixenprovence.fr

Gestion administrative	Hanene IABRAZZO 04 42 91 89 05 – 06 37 88 24 54 iabrazzoh@mairie-aixenprovence.fr BERNARD Joël 04 42 91 95 84 bernardj@mairie-aixenprovence.fr
Coordination du contrat de ville Cohésion sociale Réussite éducative, Culture Valeurs de la république et Lutte contre les discriminations Numérique	Contacts Marie Pierre THIEC 04 42 91 89 31 – 07 60 59 70 92 thiecmp@mairie-aixenprovence.fr Abdelkader BENDELLAA 04 42 91 89 02 – 06 98 97 55 86 bendellaaa@mairie-aixenprovence.fr
Renouvellement urbain – Cadre de vie – Gestion urbaine et sociale de proximité	Benjamin ROCHE 04 42 91 93 54 - 06 65 58 19 41 • rocheb@mairie-aixenprovence.fr Claire FONQUERNIE (référente Développement Durable) 04 42 91 90 24 fonquerniec@mairie-aixenprovence.fr
Emploi-Insertion- Développement Économique	Hanene IABRAZZO 04 42 91 89 05 – 06 37 88 24 54 iabrazzoh@mairieaixenprovence.fr
Prévention de la délinquance, accès au droit, citoyenneté , Tranquillité Publique	Christine TROSSERO 04 42 91 95 63 trosseroc@mairie-aixenprovence.fr Marie COLLINET 04 42 91 90 49 – 06 08 87 53 19 • collinetm@mairie-aixenprovence.fr
Sport	Abdelkader BENDELLAA 04 42 91 89 02 – 06 98 97 55 86 bendellaaa@mairie-aixenprovence.fr
Santé	Caroline BUISSART 04 88 71 74 09 – 06 23 61 78 94 • buisartc@mairie-aixenprovence.fr

A. LES DÉCLINAISONS COMMUNALES DE L'APPEL A PROJETS

DÉCLINAISON COMMUNALE D'AIX EN PROVENCE

Préambule

A l'aube de la réécriture d'un nouveau contrat de ville qui mettra l'accent sur les problématiques exacerbées de ces dernières années liées à la crise sanitaire, il conviendra alors d'avoir une vigilance aux conséquences du contexte mondial et à l'impact socio économique sur les habitants des territoires politique de la ville.

Ainsi, nous devons redoubler d'efforts pour « aller vers » et favoriser l'égalité des chances au vu des difficultés rencontrées par les habitants en augmentant leur participation. Notre ambition dans cette programmation au delà de prendre en compte et d'accompagner la transition écologique et sociale sera de mener une veille active afin de rester à l'écoute et éviter le décrochage et la rupture du lien social.

Avec ses partenaires, la Ville d'Aix en Provence soutiendra encore plus cette année, les projets répondant aux besoins des habitants corroborés par un diagnostic construit et partagé. Elle veillera à la mise en œuvre des priorités de la municipalité avec une acuité particulière sur les territoires prioritaires :

- l'appropriation inclusive des espaces publics par les habitants,
- l'isolement des personnes âgées,
- la réussite éducative,
- l'inclusion numérique,
- l'oisiveté et une meilleure prise en charge de la jeunesse,
- l'inclusion et la mixité à travers la pratique sportive,
- une veille sociale face à l'augmentation de la précarité (en intégrant les risques accrus face à la précarité énergétique),
- le développement de dynamiques participant au développement durable.

La note de cadrage vient rappeler ces priorités et préciser les besoins complémentaires au regard de l'ensemble des travaux menés durant l'année à travers les groupes de travail pilotés par la DPV (cellules de veille, diagnostics en marchant, groupes emploi, commissions territoriales, ...), les entretiens individuels et les visites de terrain visant à partager les diagnostics des besoins repérés et des attentes exprimées par les habitants des QPV.

Les projets devront s'appuyer sur la présente note de cadrage, mobiliser des financements provenant de Droit Commun (subventions de fonctionnement et/ou dispositifs spécifiques) ou des différents appels à projets diffusés tout au long de l'année par les différents partenaires et acteurs (fondations, ...), valoriser des partenariats entre les associations par des actions communes et accentuer un ancrage territorial.



Par ailleurs, les projets s'inscriront dans les enjeux prioritaires de la commune en matière de développement durable et de transition écologique.

Enfin, les actions proposées devront faire apparaître des critères et des indicateurs d'évaluation précis permettant de mesurer l'impact auprès des publics visés.

Les actions devront être portées prioritairement par les acteurs directement en lien avec les publics concernés et les plus à même de les mobiliser.

Il est vivement conseillé aux porteurs de se rapprocher des agents de la Direction Politique de la Ville de la commune avant le dépôt des dossiers pour affiner au mieux les axes des projets au regard des enjeux de la note de cadrage et définir des indicateurs d'évaluation communs.

L'instruction du dossier débutera quand celui-ci sera complet (demande de subvention et pièces administratives et comptables).

Orientation stratégique 1 : Cadre de vie et Renouveau urbain

L'amélioration du cadre de vie des habitants dans les quartiers prioritaires de la ville d'Aix-en-Provence nécessite la bonne articulation entre la dimension sociale et urbaine (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité). Les actions soutenues répondront aux enjeux de mobilisation des habitants autour des espaces publics et ouverts au public. Elles seront issues des diagnostics en marchant et répondront aux besoins du territoire.

Ainsi, une attention particulière est attendue autour de :

- Accompagner la démarche de Développement Durable et la transition énergétique: développer des dynamiques jardinières, encourager l'économie sociale et solidaire du territoire, étendre les modes de déplacement doux / encourager la pratique du vélo, sensibiliser les habitants aux gestes écocitoyens (propreté des espaces publics, réemploi, tri, limiter l'utilisation des plastiques à usage unique, ...),
- Développer et encourager la participation des habitants,
- Améliorer et/ou proposer des aménagements d'espaces publics inclusifs, notamment vers les publics féminins, jeunes enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap,
- Favoriser la réappropriation des espaces en friche, délaissés ou sans destination précise par un aménagement transitoire,
- Accompagner la mise en œuvre du volet insertion des PRU



De plus, la ville soutiendra les actions qui accompagneront les transformations urbaines liées aux projets de renouvellement urbain (Corsy au titre des derniers chantiers liés au projet de renouvellement urbain de première génération et Encagnane au titre de son éligibilité au nouveau programme de renouvellement urbain).

Le NPRU d'Encagnane est entré en phase opérationnelle à ce titre, la Ville d'Aix-en-Provence soutiendra prioritairement les actions permettant d'accompagner les habitants au changement (animation, mobilisation et appropriation citoyenne autour des espaces publics, ...). Un travail sur la mémoire du quartier sera soutenu sur les secteurs ancienne école GIONO, Phares et Balises et Calendal et Méjanes.

Orientation stratégique 2 : Développement de l'Activité Économique et de l'Emploi

Le constat est unanime : le taux de chômage des habitants des quartiers est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Pourtant, l'accès à un emploi est l'un des principaux levier d'émancipation des citoyens.

La mobilisation des acteurs autour d'une stratégie globale ambitieuse pour la sécurisation des parcours professionnels des habitants des quartiers est nécessaire . Elle implique aussi bien les acteurs des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle, que ceux de la Politique de la ville.

Les projets relatifs à cette thématique devront se réaliser sur la base d'un diagnostic local précis en partenariat avec les acteurs institutionnels et les dispositifs de l'Emploi (Pôle-Emploi, DDETS, PLIE, Mission locale...). Seront financées les actions tenant compte des problématiques spécifiques des habitants des territoires prioritaires.

1) Thématique Emploi-Insertion :

La Ville d'Aix-en-Provence soutiendra prioritairement les actions ayant pour finalités de :

- Améliorer le repérage des publics « invisibles » qui ne bénéficient pas des actions déployées actuellement, en développant des actions « hors les murs » et des projets « itinérants » pour exemple,
- Proposer des mesures spécifiques dans les quartiers pour lever les freins périphériques à l'emploi (formation, mobilité, garde d'enfants..)
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et notamment des jeunes diplômés,
- Développer des actions d'accompagnement vers l'emploi innovantes et complémentaires du droit commun.
- Accompagner, développer la mise en œuvre des Clauses d'insertion dans tous les marchés publics notamment liés au Programme de rénovation urbaine d'Encagnane.
- Développer des actions complémentaires au droit commun en direction des seniors demandeurs d'emploi

2) Thématique Développement économique

La Ville d'Aix-en-Provence défendra prioritairement les actions contribuant à:

- Soutenir l'innovation économique dans le secteur du numérique, favorisant la création d'emplois et l'économie collaborative, et faciliter l'arrivée de créateurs ou de développeurs d'activités au sein des quartiers
- Améliorer la lisibilité et la complémentarité des outils existants en matière d'aide à la création,
- Favoriser le développement de structures dans des domaines innovants et porteurs.

Orientation 3 : Cohésion Sociale

1) Thématique Réussite scolaire et éducative :

La réussite éducative reste une priorité de cette nouvelle programmation. Les enjeux liés à l'accompagnement des enfants et de leurs familles dans la scolarité sont d'autant plus d'actualité que le phénomène de décrochage scolaire est de plus en plus présent.

L'accompagnement à la scolarité développé dans le cadre du contrat de ville prend alors tout son sens pour redonner de l'importance et de la valeur à l'école.

Les partenaires et la Ville seront très vigilants à la relation du porteur avec l'Éducation nationale et à la qualification des intervenants.

Les projets retenus dans cette thématique devront donc être construits en partenariat avec les équipes pédagogiques et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et émaneront d'un diagnostic partagé. Enfin, ils devront être complémentaires aux dispositifs déjà existants.

La Ville d'Aix-en-Provence et ses partenaires encouragera prioritairement les actions permettant de :

- Soutenir l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants et dans la relation à l'école,
- Favoriser la réussite éducative par un accompagnement scolaire adapté à chaque enfant
- Accompagner l'accès aux stages d'observation en milieu professionnel,
- Contribuer à une orientation scolaire réussie notamment par le biais de la découverte des métiers et des filières,
- Prévenir et diminuer l'absentéisme scolaire, mieux diagnostiquer des phénomènes de décrochage,
- Promouvoir l'entrée des jeunes dans l'enseignement supérieur,



2) Thématique Prévention de la Délinquance, la Citoyenneté et la Tranquillité Publique :

Les actions engagées s'inscriront dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et devront répondre aux difficultés identifiées notamment dans le cadre des groupes de travail du CLSPD (cellules de veille, cellules établissements scolaires, réseau violences conjugales...) .

La Ville d'Aix-en-Provence appuiera prioritairement les actions visant à :

- Concernant le prévention de la délinquance des mineurs/jeunes majeurs :
 - Prévenir les conduites à risque : utilisation des deux roues, consommation, lutte contre les écrans...
 - Intensifier les actions visant à lutter contre l'oisiveté et accueillir les adolescents et jeunes majeurs en soirée et les week-end. Développer les actions en direction de la jeunesse durant le mois d'août
 - Développer et soutenir les actions d'accueils des élèves exclus et mesures de responsabilisation, promouvoir des expériences de chantiers pour les jeunes permettant de participer à leur parcours professionnel et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie
 - contribuer à l'amélioration du climat scolaire (lutte contre le harcèlement, les violences scolaires, les comportements à risque et déviants)
- Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et prévenir les violences intrafamiliales ;
- Consolider la tranquillité publique et lutter contre l'incivilité ;
- Accompagner les sortants de prison et prévenir la récidive chez les mineurs et adultes,
- Contribuer à l'amélioration des relations avec les services publics.

De manière complémentaire, la ville soutiendra les actions visant à prévenir toute forme de radicalisation et de dérive sectaire, en corrélation avec l'appel à projet du Fonds Interministériel dédié à la Prévention de la Délinquance (FIPD).

3) Thématique Santé :

Dans ce volet la ville d'Aix en Provence s'intéressera prioritairement aux actions s'inscrivant dans le Plan Local de Santé Publique 2019-2021 (prorogé pour 2022) porté par l'Atelier Santé Ville ; une attention plus particulière sera apportée aux actions dont l'objectif est de :

- Prévenir les conduites à risque et addictives, la souffrance psychique,
- Améliorer la prévention autour de la sexualité et des risques associés,
- Perfectionner l'accès aux droits, aux soins et une prise en charge adaptée,
- Promouvoir une bonne hygiène de vie (nutrition, sport santé, hygiène bucco-dentaire, santé mentale, sommeil, utilisation des écrans)
- Développer la santé environnementale



4) Thématique Sport

Concernant les activités sportives, la Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur la circulaire N° DS /DIR/2019/108 du 25 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville.

Cette circulaire remplace celle du 25/03/2015 N° DS/B1/2015/93. Elle prévoit la prise en compte de l'action sportive à vocation d'inclusion au sein des contrats de ville. Elle se doit de mobiliser la typologie d'acteurs suivant:

- Les acteurs socio-sportifs d'une part, les associations socio-sportives. Il s'agit d'associations non affiliées auprès de fédérations sportives agréées par l'État ou bien délégataires de l'État
- Les acteurs du mouvement sportif d'autre part, des clubs et/ou fédérations agréées ou délégataires de l'État qui développent une action socio-sportive structurée.

Aux objectifs déjà définis les années antérieures qui sont les suivants :

- Développer l'accès à la pratique sportive structurée et encadrée en tenant compte des freins à la pratique ;
- Encourager des actions découverte nature, de plein air ;
- Qualifier les intervenants pour une meilleure prise en charge du public ;
- Favoriser l'insertion professionnelle par le sport ;
- Faciliter l'accès à la pratique sportive en club (médiation sportive, participation à des événements) ;
- Développer et promouvoir la pratique féminine ;
- Animation des espaces sportifs récents ou à venir.

Les activités suivantes pourront être encourager :

L'activité sportive, « révélatrice de talents »

- Accompagner par le sport les jeunes en décrochage et/ou en voie d'insertion professionnelle
- Développer une culture des activités physiques et sportives dès le plus jeune âge

L'activité sportive « porteuse de valeurs »

- Encourager les pratiques sportives féminines pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité femme-homme
- Accompagner et former les acteurs associatifs pour garantir les valeurs de la République et prévenir la radicalisation
- Développer les actions du sport-santé pour favoriser la prévention et améliorer le bien-être des habitants des quartiers prioritaires

L'activité sportive comme « projet de territoire »

- Favoriser les mobilités par le développement des sports de nature et des sports urbains



Une attention particulière sera aussi portée pour les actions sportives de proximité à destination des publics (enfants, adolescents, jeunes adultes, femmes/jeunes filles, seniors) non inscrits dans des structures socio-éducatives.

5) Thématique Culture

La ville souhaite faire découvrir la Culture au plus grand nombre. Elle aspire à installer une coordination et un développement d'actions culturelles et artistiques sur les territoires qui représentent un véritable vecteur social. En complémentarité des actions menées par la Direction Culture, la commune souhaite intensifier son intervention par une dynamique de médiation culturelle et artistique à l'aide de l'appel à projets du contrat de ville.

Les projets présentés contribueront à la participation et l'enrichissement des habitants la mixité et l'attractivité des quartiers prioritaires.

La Ville d'Aix-en-Provence approuvera prioritairement les actions ambitionnant de :

- Favoriser et d'encourager la pratique culturelle et artistique, en luttant contre les freins ;
- Développer la médiation culturelle et artistique ;
- D'enrichir les connaissances individuelles.

Orientation 4 : CITOYENNETÉ ET PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La Ville d'Aix en Provence souhaite inscrire dans la durée ses actions relatives à la citoyenneté dans le cadre de manifestations d'envergures : concours de justice, rallye citoyen, festival du film judiciaire.

De plus, une attention particulière sera portée aux projets ciblant un travail autour de la citoyenneté, de la sensibilisation aux institutions, aux valeurs de la République.

A cela s'ajoute une volonté de la Ville de voir se développer des actions liées à la lutte contre les discriminations, le racisme, l'accès aux droits contribuant à l'insertion sociale des publics.

Parce que la Commune et les partenaires partagent le constat d'un besoin grandissant des habitants des territoires Politique de la Ville en matière d'aides aux démarches administratives et numériques, et l'isolement des personnes âgées, il devient nécessaire d'agir pour éviter la rupture du lien social.

La Ville d'Aix-en-Provence soutiendra prioritairement les actions conduisant à :

- Aider les jeunes à avoir une vision claire de l'organisation politique française et des moyens citoyens d'agir,
- Développer la réflexion et l'appropriation par les jeunes des valeurs de la République,
- Organiser des actions de sensibilisation à la citoyenneté,



- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes
- Faciliter l'accès à la langue française,
- Favoriser la mobilité des publics,
- Accompagner les publics les plus en difficultés dans les démarches administratives et numériques,
- Contribuer à la lutte contre toutes les formes de discriminations par la mise en place d'outils, de réseaux d'acteurs,
- Accompagner les habitants dans l'accès et l'utilisation du numérique,
- Développer l'esprit critique, et le discernement face aux fausses informations etc. et la lutte contre le harcèlement numérique...
- Renouer et/ou créer du lien avec le public âgé isolé

Pièces administratives et comptables à fournir uniquement pour la ville d'Aix en Provence en complément des éléments demandés par la Métropole:

- Relevé de compte bancaire à la date du dépôt du dossier
- Balance comptable N-1 (opération par poste comptable)*
- Grand livre N-1 (ensemble des opérations par nature de poste)*
- Facture publication des comptes
- Attestation des 3 plus hauts salaires
- RIB année en cours
- Déclaration de modification Préfecture si changement

* pour les associations bénéficiant + de 23 000€ de subventions de la ville d'Aix en Provence

